



Les Cahiers du dictionnaire, Numéro 14-2022,
dirigé par Giovanni Dotoli, Salah Mejri,
Lassâad Oueslati et Éric Turcat.

Leila Hosni

Université de Tunis, Tunisie

hosni_leila@yahoo.fr

<https://orcid.org/0000-0001-7164-010X>

Numéro 14-2022 de la revue *Les Cahiers du dictionnaire, Dictionnaire et grammaire Dictionnaire et liberté*, Dirigé par Giovanni Dotoli, Salah Mejri, Lassâad Oueslati et Éric Turcat. Paris : Classiques Garnier, 2023, 558 p.

Intitulé « Dictionnaire et grammaire, Dictionnaire et liberté », *Les cahiers du dictionnaire* N° 14, 2022, est publié en février 2023, dans les éditions Classiques Garnier. Le numéro est codirigé par Giovanni Dotoli, Salah Mejri, Lassâad Oueslati et Éric Turcat. Comme son titre l'indique, il est constitué de deux parties. La première est consacrée à des travaux relatifs à la relation Dictionnaire / Grammaire ; et la seconde, à la relation Dictionnaire / Liberté. Le volume se termine par deux essais et sept comptes rendus.

Issue de la XVII^e journée des dictionnaires, journée italo-franco-tunisienne, organisée le 26 novembre, à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, la première partie de ce numéro s'intéresse au traitement de l'information grammaticale dans le discours lexicographique. Les contributions portent sur plusieurs types de dictionnaires : les dictionnaires de langue, les dictionnaires spécialisés et les dictionnaires numériques.

La majorité des articles se sont focalisés sur les dictionnaires de langue : monolingues, bilingues et étymologiques. S'agissant des dictionnaires monolingues, les auteurs y ont étudié la grammaire selon plusieurs angles d'attaque. Dans leurs articles « Macro- et micro-grammaire dans le dictionnaire » et « Le métalangage de la grammaire dans le dictionnaire », S. Mejri et G. Dotoli ont insisté sur l'importance de l'information grammaticale dans le dictionnaire. Le premier considère que le lexique et la grammaire sont complémentaires ; et le second insiste sur le rôle de cette

dernière dans l'élaboration des discours lexicographiques, dans la mesure où elle « permet au dictionnaire de quitter le monde des glossaires » (p. 34). De ce fait, Mejri a distingué « la macro-grammaire » de « la micro-grammaire », ces deux composants essentiels du dictionnaire et Dotoli s'est concentré sur l'omniprésence du métalangage de la grammaire dans le discours lexicographique, présentant ainsi « un dictionnaire dans le dictionnaire. » (p. 35)

Inscrits dans la théorie des trois fonctions primaires, les deux contributions que sont « l'ambivalence catégorielle des unités polylexicales » et « les marqueurs de l'enchaînement prédicatif dans le dictionnaire » mettent l'accent sur le fonctionnement syntaxique, sémantique et morphologique de deux phénomènes linguistiques, à savoir « la polylexicalité » et « l'enchaînement prédicatif ». L. Hosni et L. Oueslati insistent sur les limites du dictionnaire (*TLFi*) dans le traitement des unités polylexicales qui présente une « ambivalence catégorielle ». Excepté quelques-unes, ces unités de troisième articulation ne figurent pas sous la forme d'entrée de dictionnaire. Leur catégorie syntaxique est généralement interprétée à travers les exemples ou, dans le texte, à travers une analyse prédicative. Quant à I. Mizouri, A. Zrigue, T. Ben Amor, elles se sont penchées sur l'étude des marqueurs de l'enchaînement prédicatif dans le *Grand Robert* et le *TLFi*. Après avoir défini « l'enchaînement prédicatif », elles ont procédé à une typologie de ses marqueurs, qui peuvent, en effet, être grammaticaux (*aussitôt.... aussitôt*) ou lexicaux (inférés à travers les unités lexicales). Dans le dictionnaire, le rôle de ces différents marqueurs consiste à assurer une unité prédicative.

Dans un dictionnaire de langue, grammaire et lexique peuvent également être associés pour attribuer une dimension sociétale au discours lexicographique. Après avoir insisté sur l'importance des grammairiens dans l'élaboration des dictionnaires, N. Celotti met l'accent, dans son article intitulé « *Dico en ligne Le Robert. Espace de découverte grammaticale et de dévoilement de questions sociétales* », sur l'importance de l'espace grammatical dans le discours lexicographique. La grammaire peut, en effet, y révéler et « dévoiler » une dimension sociétale. La polémique politique et sociale suscitée par l'introduction du pronom *iel*, en est un exemple.

La majorité des travaux se sont donc référés aux dictionnaires monolingues. Un seul dictionnaire bilingue (*Nouveau dictionnaire général bilingue français/italien - italien/français*) a fait l'objet de deux articles, ayant, tous les deux une visée didactique, même si les approches adoptées sont différentes. M. Lo Nostro inscrit son travail « Grand-père Dico, Grand-mère Grammaire : Les atavofigures de nos langues », dans une approche purement didactique, dans la mesure où elle accorde une grande importance à l'information grammaticale dans les dictionnaires, qui, sans pour autant remplacer les manuels, peuvent également contribuer à l'apprentissage des langues. Quant à E. Gishti, elle s'inscrit plutôt dans une approche contrastive. Dans son article « La construction verbale dans le *Nouveau dictionnaire général bilingue français/italien - italien/français* », elle s'intéresse à la description grammaticale de trois parties de discours : le verbe (*grossir* et *promettre*), le nom (*poste*) et l'adjectif (*possible*), dans le cadre d'un dictionnaire bilingue. L'objectif de l'auteur consiste essentiellement à montrer qu'il existe, outre la micro-grammaire d'une langue donnée, « une micro-grammaire bilingue ».

Les dictionnaires de langue étudiés dans ce numéro sont également des dictionnaires dont l'objet d'étude est l'origine des langues, l'étymologie des mots, leur évolution, etc. Intitulant son article « « Pour une reconception inter/transculturelle du dictionnaire étymologique du français », S. Kassab-Charfi pose un ensemble de questions relatives à l'origine de certaines unités lexicales françaises, lesquelles unités sont fondées sur des racines de la langue arabe. Elle critique, de ce fait, *Le dictionnaire étymologique* de J. Picoche qui les rattache à une origine exclusivement indo-européenne. Dans une visée essentiellement didactique, elle affirme que « la visibilité du terme arabe se surimposant derrière l'étymon indo-européen ouvrait [pour l'étudiant tunisien] la voie vers une meilleure intelligibilité » (p. 183). Un dictionnaire étymologique doit donc être « un dictionnaire inclusif », dont l'objectif ne se réduit pas à la traduction. Il doit plutôt « s'inscrire dans un projet : celui de « la transversalisation des étymons et racines. » (p.188)

Les « dictionnaires de l'Ancien Régime » ont, eux, fait l'objet de l'article d'I. Turcan, « Le discours grammatical dans les dictionnaires de langue française sous l'Ancien Régime ». En confrontant certains « anciens » textes lexicographiques, en y étudiant le discours grammatical, elle rend compte

de leur « incomplétude », de leurs limites. Ni Richelet ni Furetière, par exemple, ne sont parvenus à instaurer un discours permettant à un usager d'apprendre la langue française.

Si les dictionnaires de langue rendent compte de la grammaire d'une langue générale, les dictionnaires spécialisés, dont l'objet est essentiellement le lexique (spécialisé), ont également leur propre « grammaire ». C'est ce que Sa. Mejri et So. Mejri ont tenté de démontrer dans leur article intitulé « La micro-grammaire des termes spécialisés dans le dictionnaire ». La confrontation d'un dictionnaire de langue (le *TLFi*) et de deux dictionnaires spécialisés (le *Dictionnaire de l'économie* et le *Dictionnaire de science économique*) leur a, en effet, permis, d'une part, de dégager les limites des informations grammaticales relatives au lexique spécialisé dans le premier type de dictionnaire, et d'autre part, de rendre compte de la richesse de ces informations dans les seconds. Cette richesse est révélée à travers les exemples illustrant les différentes définitions. Un discours spécialisé n'est donc pas réduit à sa terminologie. Il obéit, en effet, à une micro-grammaire qui « gère » et « organise » la production langagière des spécialistes.

L'évolution du « digital » dans tous les domaines (économique, social, etc.) a également influencé le domaine lexicographique. Les dictionnaires électroniques / numériques sont de plus en plus nombreux. On assiste, par conséquent, à l'élaboration d'un ensemble de projets relatifs à ces dictionnaires, lesquels sont fondés sur un lexique, mais aussi sur une grammaire. L'article d'A. Greco et C. Marelli, intitulé « Esplorare verbi e nomi irregolari italiani con i dizionari digitali » (« Explorer les verbes et les noms irréguliers italiens avec les dictionnaires numériques. Expériences avec des apprenants francophones de l'italien LS »)¹ est inscrit dans le projet *Esplora (con) i dizionari digitali*, qui consiste à installer un apprentissage des langues étrangères via des dictionnaires numériques en ligne, et qui se base sur une expérience effectuée sur des apprenants francophones de l'italien comme langue seconde. Limitant leur étude aux verbes et noms irréguliers italiens, les auteurs insistent sur l'importance de ce type de dictionnaires dans la « formation des futurs enseignants » (p. 65), et ce malgré certaines difficultés relatives à son utilisation dans le cadre du test d'Italien LS/ L2.

¹ Cet article est rédigé en italien.

Toujours dans un cadre « didactique », l'article de M. Léo, « la mise en valeur de la conjugaison des verbes dans les dictionnaires collaboratifs en ligne », met l'accent, d'une part, sur l'importance du dictionnaire numérique dans l'enseignement des langues étrangères, et d'autre part sur les limites de ce type dictionnaire, qui demeure « incomplet », puisqu'il n'est pas toujours en mesure de résoudre les problèmes des usagers, notamment au niveau de la traduction. En traitant le phénomène de l'homonymie, via la confrontation de deux dictionnaires numériques (le dictionnaire monolingue *Larousse* et les dictionnaires bilingues *Larousse* et *Reverso*), elle met l'accent sur les limites de ces deux discours lexicographiques, qui ne distinguent pas de façon très claire des homonymes tels que *dame* (verbe) et *dame* (nom), ce qui complique la tâche de l'apprenant, notamment au niveau de la traduction.

S'intéressant au dictionnaire électronique comme un espace où se rencontrent grammaire et lexique, P-A. Buvet intitule son article « « l'articulation grammaire-dictionnaire dans le cadre de la génération automatique de textes ». Il y étudie l'articulation « lexique-grammaire dans le processus de formulation d'un énoncé à partir de l'exploitation des informations et des méta-informations enregistrées dans le dictionnaire » (p. 109). L'ensemble de ces énoncés est destiné à un Robot. Et l'outil de travail est « la génération automatique de textes », qui se base sur deux dictionnaires électroniques. Après avoir expliqué le fonctionnement du système d'interaction entre la machine et l'être humain, l'auteur se penche sur la description de ces dictionnaires.

De par son titre (*Dictionnaire et Grammaire*), la première partie de ce numéro met en évidence, non seulement la relation étroite Lexique / Grammaire, mais aussi la diversité des supports lexicographiques, même si la majorité des travaux est consacrée aux dictionnaires de langue, qui fait également l'objet de plusieurs articles qui constituent la deuxième partie du volume, consacrée à la relation Dictionnaire / Liberté. La question de la Liberté » y est traitée selon trois points de vue. Certains auteurs la rattachent à l'espace lexicographique, d'autres au fonctionnement syntactico-sémantique des unités lexicales, et certains autres à des entités comme l'« entrée du dictionnaire ».

Partant de l'idée suivante : « le travail du lexicographe bascule sans arrêt entre libertés et contraintes » (p. 456), M. Lo Norstro « localise » et « énumère » dans son article « les libertés des artisans des dictionnaires », l'ensemble de ces contraintes et de ces libertés. Les premières sont à la fois « techniques » (consignes du protocole, consignes de l'éditeur, etc.) et « éthiques » (respect du lecteur, avoir un esprit ouvert, etc.) ; et les secondes consistent dans la liberté de choix du lexicographe par rapport à l'orthographe, à la féminisation, au choix du lexique, etc. L'auteur illustre cette liberté en recourant à deux dictionnaires bilingues, le *Nouveau dictionnaire général bilingue français/italien - italien/français* et BOCH (septième édition). Le premier fait, également, l'objet de l'article de C. Boccuzzi, « la traduction des exemples dans les dictionnaires bilingues franco-italiens. Une liberté souvent limitée », qui met l'accent sur la traduction des exemples, révélant une liberté limitée du lexicographe. Bien que l'italien et le français soient des langues « sœurs » / « cousines », le lexique de l'une ne donne pas toujours lieu à une traduction littérale dans l'autre.

L'élaboration des dictionnaires électroniques (CD-ROM, dictionnaires en ligne) garantit, quant à elle, la liberté des usagers qui, sans contraintes (graphiques, morphologiques, etc.), peuvent consulter toutes les entrées du dictionnaire. Pour offrir une telle liberté, un ensemble de procédures et techniques sont adoptées par le lexicographe. Ces procédures donnent matière à l'article de S. Mejri et M. Bouali : « comment le dictionnaire préserve-t-il la liberté du locuteur ? ». Après avoir défini le dictionnaire comme un espace de « normes », les auteurs montrent qu'il est également un espace de « variations (syntaxiques, morphologiques, graphiques, etc.). C'est dans ce sens qu'il est considéré comme un espace de « liberté », liberté confirmée par la présence d'un autre espace, permettant au locuteur-lecteur de « manipuler » librement le lexique. Cet espace est occupé par « les moules », les citations donnant lieu à des déviations, « des renvois », favorisant une navigation hypertextuelle, à laquelle L. Zhu consacre son article, « les dictionnaires numériques. La navigation hypertextuelle et l'organisation réticulaire ». À l'instar de S. Mejri et M. Bouali, il considère les deux éléments retenus comme un espace de liberté dans le dictionnaire électronique, dans la mesure où ils permettent de

« s'affranchir de la contrainte matérielle du dictionnaire papier. » (p. 349) Ces renvois font partie d'un « système d'interconnexion nodal » permettant d'accéder à la définition, et aux autres éléments constitutifs du sens, tels que « le domaine », « les catégories syntaxiques », tout en actualisant des « prédicats encapsulés », lesquels constituent des enchaînements prédicatifs.

La liberté dans le dictionnaire n'est pas limitée à l'espace lexicographique. Elle concerne également le lexique. En effet, certaines unités lexicales sont étudiées comme des « unités semi-libres », et d'autres comme témoignant d'une « liberté créatrice ». Les unités semi-libres sont les « collocations », qui intéressent particulièrement L. Meneses-Lerín et D. Lajmi, dans leur article « les collocations dans le dictionnaire : une semi-liberté combinatoire ». Ayant un statut intermédiaire entre la combinatoire libre et la combinatoire figée, ces items présentent un traitement lexicographique particulier. Elles sont traitées comme des « séquences libres où la fréquence, la polysémie et la variation sont les caractéristiques majeures de cette réalisation linguistique » (p. 336), mais aussi comme les séquences figées, vu leur polylexicalité, l'opacité sémantique de certaines d'entre elles, etc. La liberté créatrice se manifeste, quant à elle, à travers « les relations obliques », traitées par l'article intitulé « les relations obliques comme espace de liberté de création. » (B. Ouerhani et T. Ben Amor). Il s'agit, par exemple, des emplois métaphoriques, métonymiques, figurés, etc. Dans le cadre d'une étude contrastive, les auteurs rendent compte des différents marqueurs de ce type de relations, dans des dictionnaires arabes et français. Ils dégagent les points communs (les mêmes marqueurs de relations obliques) et les points de divergence : « Dans les dictionnaires arabes, [il faut] coder les informations brutes et très riches, la difficulté majeure résidant, entre autres, dans l'absence de dictionnaire historique » (p. 425). Malgré cette différence, elles présentent, dans les deux langues, « un espace de liberté de création ».

Dans toutes ces contributions, le dictionnaire est défini comme étant un espace manipulé « librement », aussi bien par les lexicographes que par les « locuteurs » / « lecteurs » (Mejri et Bouali). Il s'agit, par conséquent, d'« un texte démocratique ». Cette idée est confirmée par G. Dotoli, dans son article « "liberté" en dictionnaires ». À partir d'une étude diachronique de

cette notion, il montre que les dictionnaires, s'accordent sur un ensemble de définitions, qui mettent en évidence sa dimension « universelle », voire « humaine ». De ce fait, il définit cet espace lexicographique comme un espace où s'expriment les valeurs humaines. Cette richesse n'empêche pas pour autant I. Turcan d'en énumérer les limites ; et ce en étudiant les dictionnaires de l'Ancien Régime, dans son article intitulé « la notion de *liberté* au prisme des lexicographes de l'Ancien Régime. Transgression des règles ou art de vivre ? ». Après avoir présenté différentes définitions, elle en arrive à l'idée que les lexicographes, tout en insistant sur « la liberté politique » et « la liberté religieuse », négligent « la liberté individuelle ». Elle considère, par conséquent, que ces dictionnaires étaient sélectifs, s'adressant essentiellement aux « riches » et aux « puissants ».

S'ajoutent à cela deux contributions portant sur cette notion dans deux dictionnaires du 18^e siècle : « *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert » et le « *Dictionnaire philosophique* de Voltaire ». La première est celle de M. Selvaggio, « l'entrée "Liberté", dans *L'Encyclopédie* », où l'auteur, expose la définition de ce terme, pour ensuite en fournir une sorte de typologie (liberté et penser, liberté et politique, etc.), qui témoigne de la richesse de cette définition, permettant de transmettre les valeurs du siècle des lumières. Quant à la seconde, elle est celle d'É. Turcat, « dialogue socratique ou dispute démiurgique ? "De la liberté" dans le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire ». La notion de « liberté » y est étudiée dans un cadre particulier, le dialogue philosophique, assimilé à un dialogue socratique, et considéré par certains critiques comme « une dispute ». Ce cadre lexicographique suscite plusieurs interrogations, la principale étant la perception voltairienne de la liberté : « [...] se pourrait-il que la « Liberté » voltairienne restât ici une entrée sans issue après s'être laissée capter trop tôt dans les mailles d'un « Destin » fataliste ? » (p. 321).

La diversité des études traitant la relation Liberté/ Dictionnaire rend compte de la complexité de ce type de relation, qui dépasse le cadre lexicographique, pour atteindre un cadre extra-linguistique. C'est dans ce sens que nous considérons que ce volume présente une autre vision / perception du dictionnaire. Il rend compte du linguistique (lexique et grammaire), tout en reflétant l'extra-linguistique (le social, le politique, etc.)

Ces articles sont suivis de deux essais, qui mettent l'accent sur le caractère « évolutif » des dictionnaires. Sa dynamique se manifeste surtout à travers la diversité des éditions, incluant chacune un nouveau lexique, de nouvelles définitions, etc. Le *Dictionnaire de l'Académie* et le *Dictionnaire Québécois d'Aujourd'hui* en sont une parfaite illustration. Le premier fait l'objet de l'article d'A. Kaliska et K. Gostkowska, « la présence des termes de couleurs et l'évolution de leurs définitions dans les neuf éditions du *Dictionnaire de l'Académie* ». Les auteurs, tout en adoptant une approche diachronique, tentent de préciser le rôle d'un dictionnaire de langue générale dans la transmission du « savoir » à tout usager du dictionnaire (spécialiste ou non spécialiste). Ils retiennent le changement de la politique éditoriale du *Dictionnaire de l'Académie Française* (DAF) à travers les neuf éditions. Ce n'est qu'à partir de la 4^e édition (18^e siècle, le siècle des lumières) qu'on a commencé à inclure les termes spécialisés, dont les termes relatifs aux couleurs qui ont connu une évolution spectaculaire. Cette évolution n'a, toutefois, pas d'impact sur ce dictionnaire, qui demeure un dictionnaire de langue générale, qui s'adresse à des usagers français, pour qui « la couleur [est un] phénomène socio-culturel et historique [...] ». » (p. 488)

Le deuxième essai « conversation autour de la langue française et du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* entre le roi des mots et le prince déchu » (J-N. De surmont) consiste, quant à lui, en le Verbatim d'un entretien réalisé avec les deux lexicographes Alain Rey et Jean-Claude Boulanger, publié « à l'occasion du trentième anniversaire de la sortie du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. » (p. 493) Plusieurs informations relatives à ce dictionnaire sont fournies par Alain Rey (sa forme, son contenu, la méthodologie adoptée pour l'élaborer, quelques exemples de mots, les perspectives, etc.).



© *Synergies Tunisie*, n° 7, Année 2024.

Revue du GERFLINT

<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42723910w>

Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :

<https://gerflint.fr/>

<https://gerflint.fr/synergies-tunisie>

